

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 064-2019

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.82

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)
Baumann (Suberg, Les Verts)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Construire au temps du changement climatique

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat d'étude suivant :

1. Qu'en est-il de l'utilisation future des ouvrages de génie civil cantonaux compte tenu des températures en augmentation ou des phases de canicule et existe-t-il déjà le cas échéant des directives ou des indications internes concernant une amélioration de la tolérance à la chaleur ?
2. Comment le canton tient-il compte du réchauffement climatique dans la conception des alentours de bâtiments (superficie, surfaces imperméabilisées, plantations, irrigation, réduction du rayonnement thermique) ?
3. Existe-t-il des échanges au sein de l'administration portant sur les meilleures pratiques en matière de réduction des effets de la chaleur sur les bâtiments et leurs occupant-e-s, et est-ce que les communes pourraient également en bénéficier ?

Développement :

Le canton de Berne est le plus grand maître d'ouvrage du canton. Chaque année, des centaines de millions de francs sont dépensés pour des infrastructures nouvelles ou existantes, dans tous les ouvrages de génie civil. Dans l'intérêt de la protection du climat mais aussi pour des raisons d'ordre économique, le canton de Berne s'est doté d'une stratégie Minergie louable. Celle-ci vise en premier lieu à faire des économies d'énergie de chauffage.

Il est aussi de plus en plus important de protéger les bâtiments contre une trop grande absorption de chaleur et de réduire la consommation d'énergie nécessaire au refroidissement des bâtiments en période caniculaire.

Autrement dit, la protection du climat consiste non seulement à éviter les émissions à effet de serre, mais aussi de plus en plus à protéger la population, les utilisatrices et utilisateurs de bâtiments et d'infrastructures et ces derniers eux-mêmes. Outre les inondations et les tempêtes, dangers connus depuis longtemps, les effets de la chaleur deviennent à leur tour un problème à prendre au sérieux. Dans son « Rapport technique sur les risques 2015 », l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) fait figurer la canicule parmi les risques les plus élevés pour la Suisse. On parle de phase caniculaire lorsque sur une période de plusieurs jours, les températures journalières dépassent les 30°C et ne redescendent pas sous 20°C pendant la nuit. L'augmentation des phases caniculaires au cours des deux dernières décennies est statistiquement prouvée.

Destinataire

- Grand Conseil